



HAL
open science

Droit à la ville? Une réalisation des squatteurs de la rue de l'Est (Paris, 1982)

Baptiste Colin

► To cite this version:

Baptiste Colin. Droit à la ville? Une réalisation des squatteurs de la rue de l'Est (Paris, 1982). Encyclo. Revue de l'école doctorale Sciences des Sociétés ED 624, 2015, Habiter, lieux de vie et façons de vivre, 6. hal-01300219

HAL Id: hal-01300219

<https://hal.science/hal-01300219>

Submitted on 12 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Encyclo

Revue de l'École doctorale ED 382

Économies

Pensée critique

Espaces

Politique

Sociétés

Pratiques sociales

Civilisations

DROIT À LA VILLE ? UNE RÉALISATION DES SQUATTEURS DE LA RUE DE L'EST (PARIS, 1982)

On pourrait presque prétendre que le concept de « droit à la ville » est à la mode dans le champ des sciences sociales¹. Un nombre croissant d'études l'intègrent dans l'analyse du domaine de l'urbain². Il suffit de penser également au concept de gentrification³. Il y a cependant différentes raisons qui peuvent expliquer cette tendance, voire motiver ces recherches⁴. Et l'on peut certainement partir d'un fondamental : la publication, dès 1968, d'un ouvrage intitulé *Le droit à la ville*⁵. Deux termes y sont réunis qui entrent dans un domaine de recherches également en progression⁶ : les phénomènes se rapportant aux squats.

Dans le cadre de ma thèse de doctorat⁷, je soulève la question suivante : d'un point de vue théorique, mais surtout historique et comparatif, de quelle manière peuvent être analysés les

* Laboratoire « Identités, Cultures, Territoires » (ICT), Université Paris Diderot - Paris 7

¹ Voir par exemple les publications de la revue bilingue *Justice spatiale Spatial Justice*, accessible sur : <http://www.jssj.org>

² En témoigne par exemple le séminaire « Repenser le droit à la ville depuis les villes du Sud », organisé le 13 février 2015 par le Centre d'Études en Sciences Sociales sur les Mondes Africains, Américains et Asiatiques, de l'Université Paris Diderot – Paris 7.

³ En-dehors des travaux cités tout au long de cet article, voir Anne CLERVAL et Mathieu VAN CRIEKINGEN, « "Gentrification ou ghetto", décryptage d'une impasse intellectuelle », version longue, *Terrains de luttés*, 14 novembre 2014. Pour une critique du concept de gentrification, on peut consulter Alain BOURDIN, « Gentrification : un "concept" à déconstruire », *Espaces et sociétés*, 2008/1, n° 132-133, p. 23-37.

⁴ L'appropriation de ce concept par le mouvement social en est une démonstration particulièrement tangible : par exemple aux États-Unis, accessible sur : <http://righttothecity.org/>, ou à Hambourg, accessible sur : <http://www.rechtaufstadt.net/>.

⁵ Voir Henri LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, suivi de *Espace et politique*, Paris, Éditions Anthropos, 1968 et 1972.

⁶ En témoigne par exemple l'existence du collectif de recherches « Squatting Europe Kollektive », accessible sur : <https://sqek.squat.net/>.

⁷ Il s'agit d'une thèse d'histoire dont le sujet est : Squattages à Berlin-Ouest et Paris, de 1945 à 1985.

squattages (à savoir le mode d'action et le processus de squatter des squatteur(euse)s) ?

Dans le présent article, je veux discuter dans quelle mesure la théorie urbaine⁸ est adaptée pour appréhender les squattages en-dehors des recherches classiques sur les mouvements sociaux et du cadre militant du droit au logement, et ce à l'aide d'une étude de cas, exemple choisi dans le Paris du début des années 1980. Les publications portant sur les événements et les données relatives aux squatts se multiplient, déclinant de nombreux aspects d'une thématique aux multiples facettes⁹. Pour le présent propos, je me rapproche de la définition donnée par la politologue Cécile Péchu dans son ouvrage synthétique sur le sujet. Elle opère une différenciation entre deux logiques d'usage du squattage¹⁰, l'une « classiste » et l'autre « contre-culturelle », soulignant ainsi des éléments dont je souhaite me saisir pour introduire mon exposé¹¹. La logique contre-culturelle apparaît, selon Péchu, au cours des années 1970 et se distingue par une exigence du « droit à un espace pour vivre autrement », exprimant ainsi « une critique qualitative de la politique de la ville¹² ». Ici s'effectue donc une liaison conceptuelle entre l'usage spatial et la ville. Dans un récent article portant sur les dimensions dynamiques, mouvantes et mobiles, impliquées dans les squattages, les quatre auteur(e)s précisent justement cette équivoque, entre l'espace (espace de vie, habitat) et le mouvement social :

Dans le squattage, il est question d'espace [space] : des individus qui n'ont pas suffisamment d'espace se l'approprient d'autres, dont ils pensent qu'ils en ont trop. Dans le squattage, il est aussi question

⁸ J'ai sciemment laissé de côté toute l'œuvre d'un auteur néanmoins incontournable qui s'intéresse à l'étude des mouvements sociaux urbains, Manuel CASTELLS. Critique de l'analyse lefebvrienne, il a contribué à ouvrir dans le champ sociologique la question urbaine à l'échelle des acteurs. La revue *International Journal of Urban and Regional Research* lui a d'ailleurs consacré la rubrique « Debates and Developments » de son numéro de mars 2006, p. 189-223.

⁹ S'il y a encore trop peu d'études publiées en français sur le sujet et qu'elles sont le fait de sociologues, politologues ou anthropologues, la connaissance historique de ce phénomène s'affine, notamment grâce à la mise en perspective d'une dimension intrinsèque de l'histoire urbaine européenne, sinon globale, depuis la Deuxième Guerre mondiale.

¹⁰ Cécile PÉCHU, *Les squats*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2010, p. 19.

¹¹ Le présent article ne propose qu'une analyse partielle de cette typologie. D'autres travaux sont en cours, approfondissant l'étude d'un phénomène complexe et hétérogène.

¹² Cécile PÉCHU, *Les squats*, *op. cit.*, p. 121.

de lieu [place]¹³ : le créer, le redéfinir et le défendre. Le squattage transforme des espaces vides en lieux utiles¹⁴.

Mon analyse va donc s'orienter sur le rapport entre la critique urbaine, l'usage spatial et le squattage.

Révolutions

Ces mots fournissent une entrée en matière : « Habiter est le "buvez coca-cola" de l'urbanisme. On remplace la nécessité de boire par celle de boire coca-cola. [...] Nous *sommes habités*, c'est de ce point qu'il faut partir¹⁵. » Raoul Vaneigem a écrit ces mots en 1961 dans le bulletin éponyme de l'Internationale Situationniste (IS). Dans cette citation apparaissent déjà de nombreux thèmes dont il faut se saisir. Il s'agit en premier lieu de révolution. Car l'IS ne se satisfait pas de décrire la réalité, même de manière critique et diffamante. Il s'agit donc de boire autre chose que du Coca-Cola. Il s'agit d'habiter autrement. Il s'agit d'un autre urbanisme. La critique de la ville fonctionnaliste et fordiste est ici manifeste : il n'est plus question de convaincre ou de démontrer, mais bien de représenter et révolutionner la pratique. Guy Debord, figure majeure de l'IS s'étonne, quelques années plus tard (en 1967), qu'une branche entière des bureaux d'urbanistes se préoccupe du projet de planifier et de décider une architecture pour les pauvres¹⁶. Déjà en 1954, il était question de « machines à habiter¹⁷ » chez l'Internationale lettriste (qui a précédé à la constitution de l'IS).

¹³ Les discussions sur la traduction des concepts de *space* et *place* indiquent que le terme français de « lieu » n'est pas satisfaisant. *Place* contient également une dimension socio-culturelle, c'est-à-dire une situation, un lien localisé socialement et culturellement.

¹⁴ Linus OWENS, Ask KATZEFF, Elisabeth LORENZI, Baptiste COLIN, « At Home in the Movement. Constructing an Oppositional Identity through Activist Travel Across European Squats », in Cristina FLESHER FOMINAYA, Laurence COX (dir.), *Understanding European Movements. New Social Movements, Global Justice Struggles, Anti-Austerity Protests*, London/New York, Routledge, 2013, p. 172-186, p. 174 (trad. : B. C.).

¹⁵ Raoul VANEIGEM, « Commentaires contre l'urbanisme », *Internationale Situationniste*, n° 6, août 1961, p. 33-37, p. 34. Le bulletin de l'IS a fait l'objet d'une publication intégrale aux éditions Fayard en 1997. Pour ce qui concerne l'article cité ici, voir pp. 231-235, citation p. 232. [c'est moi qui souligne].

¹⁶ Voir la thèse n°173 de Guy DEBORD, *La société du spectacle*, Paris, Éditions Gallimard, 1992 (1^{re} éd. : 1967), p. 167-168.

¹⁷ Internationale Lettriste, « Les gratte-ciel par la racine », *Potlatch*, 5, 20 juillet 1954, reproduit in Guy DEBORD présente *Potlatch*, Paris, Éditions Gallimard, 1996 (1^{re} éd. : 1985), p. 37-39, ici p. 38.

Pour contrer ce phénomène, compris comme l'idéologisation de l'urbanisme, c'est-à-dire l'organisation de la ville et de la vie privée ainsi que le contrôle des individus dans tous les domaines par un pouvoir centralisé, avec la complicité d'urbanistes, d'architectes et de promoteurs éminents, l'IS, et, dans le même esprit, voire avec elle, un grand nombre de critiques influencés par le discours marxiste ambiant, appellent à la réalisation d'utopies. Car c'est bien ainsi : les révolutions ne sont pas utopiques. C'est tout le contraire : les utopies sont révolutionnaires et conditions *sine qua non*. Déjà en 1960, Debord et Canjuers (pseudonyme de Daniel Blanchard, membre du groupe *Socialisme ou Barbarie*) écrivent à ce sujet :

Cette base [pour les revendications révolutionnaires] contient aussi l'utopie, comme invention et expérimentation de solutions aux problèmes actuels sans qu'on se préoccupe de savoir si les conditions de leur réalisation sont immédiatement données [...]. Cette utopie momentanée, historique, est légitime ; et elle est nécessaire car c'est en elle que s'amorce la projection de désirs sans laquelle la vie libre serait vide de contenu. [...] La pratique de l'utopie ne peut cependant avoir de sens que si elle est reliée étroitement à la pratique de la lutte révolutionnaire. Celle-ci, à son tour, ne peut se passer d'une telle utopie sous peine de stérilité. [...] Le mouvement révolutionnaire doit ainsi devenir lui-même un mouvement expérimental¹⁸.

À ce point de l'analyse, on peut postuler que la pratique révolutionnaire du squattage, par laquelle s'exprime une revendication et s'exerce une critique sociale globale, consiste essentiellement en l'aménagement d'un espace utopique. Quand bien même est laissée de côté la question de savoir si la pratique du squattage implique que les acteurs se perçoivent comme membres d'un mouvement, en d'autres termes, si l'on peut parler ou non d'un mouvement squatteur (au même titre que le mouvement ouvrier), j'affirme que l'expérimentation de l'utopie au sein d'un squat correspond à une action sociale, créative et détournée. Subsistent néanmoins plusieurs questions : qu'est-ce qui est revendiqué ? Le droit à un espace pour vivre autrement apparaît comme une revendication aux occupant(e)s e(lle)s-mêmes, dès lors

¹⁸ Guy DEBORD et Pierre CANJUERS, « Préliminaires pour une définition de l'unité du programme révolutionnaire », in Daniel BLANCHARD, *Debord dans le bruit de la cataracte du temps*, Paris, Sens & Tonka, Coll. Essai 10/Vingt, 2000, p. 56-57, cité par Bernard QUIRINY, « Socialisme ou Barbarie et l'Internationale Situationniste : notes sur une "méprise" », *Brochure n°11*, Mars 2009, p. 7-35, p. 15. Il s'agit ici d'une brochure du collectif Lieux Communs, accessible sur : <http://www.magnaweb.fr/spip/>. Le texte est extrait de *Archives & documents situationnistes*, t. III, Paris, Denoël, 2003.

qu'il ou elles se consacrent consciemment à un tel illégalisme. Quelle critique est formulée ? En quoi consiste l'utopie et comment peut-elle être aménagée spatialement ?

Droit à la ville

L'un des objectifs de mes recherches consiste à interroger les motivations, les buts et les stratégies poursuivies par les squatteur(euse)s. Bien sûr, je peux étudier dans quelle mesure l'exigence expérimentale précédemment décrite, que contient le squattage en tant que révolution et utopie, correspond justement à la motivation, le but et la stratégie de l'action, de l'agir, du mouvement. Pour le formuler autrement : il ne s'agit peut-être pour les squatteur(euse)s de rien d'autre que de l'expérience, l'expérimentation. L'expérience d'habiter autrement, de vivre autrement, comme une partie de l'utopie possible et réelle. Moi-même je m'avance maintenant dans le champ expérimental. Ainsi qu'Henri Lefebvre y invite, il s'agit de s'approcher de la réalité et d'appliquer pour ce faire une approche transductive afin d'inclure dans l'analyse tous les possibles, le processus théorique de l'historiographie lui-même¹⁹. Une telle méthodologie propose et surtout me permet de combler les lacunes de sens et de répondre à la question si ces interprétations de sens correspondent aux motivations, buts et stratégies des acteurs historiques. Différents concepts vont être introduits dans la discussion au fil de la réflexion : espace, appropriation, adaptation, les utopies et leur réalisation. Ce qui m'intéresse néanmoins particulièrement, c'est de construire un cadre théorique pour la reconstruction historique d'idées et leur réalisation pratique.

¹⁹ Sur le concept de transduction chez Lefebvre, voir notamment : « Humanisme et Urbanisme : quelques propositions », in Henri LEFEBVRE, *Du rural à l'urbain* (Textes rassemblés par Mario Gaviria), Paris, Éditions Anthropos, 1970, p. 153-158, particulièrement p. 155 (paru à l'origine dans le journal *Architecture, formes, fonctions*, n° 14, 1968, p. 22-26) ; *Le droit à la ville*, op. cit., p. 112. Voir également Fernand Mathias GUELE, « La Révolution urbaine ». Henri LEFEBVRE, *Philosophie der globalen Verstädterung*, thèse de doctorat sous la direction de Dagmar Thorau, Technische Universität Berlin, 2010, p. 24-31. Pour une application du concept en historiographie, voir particulièrement Michel DE CERTEAU, « L'opération historique », in Jacques LE GOFF, Pierre NORA (dir.), *Faire de l'histoire*, t. I : *Nouveaux problèmes*, Paris, Gallimard, 1974, p. 3-41. Une version corrigée de ce texte est publiée dans Michel DE CERTEAU, *L'Écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 2002 (1^{re} éd. : 1975), p. 77-142, sous le titre « L'Opération historiographique ». Voir également l'introduction de Gilles PAQUET et Jean-Pierre WALLOT, « Pour une méso-histoire du XIX^e siècle canadien », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 33, n° 3, 1979, p. 387-425.

Les Fossoyeurs du Vieux-Monde

L'occasion m'est offerte par un groupe d'individus (qui compte une minorité flagrante de femmes bien que je ne dispose d'aucune statistique précise), qui a occupé quelques appartements situés rue de l'Est, à Belleville, entre mars et octobre 1982. Il raconte lui-même, après avoir été expulsé des lieux : « Nous avons en plus envie d'abîmer un peu le sinistre décor que l'État et ses urbanistes étaient en train d'édifier là. Cet intérêt allié à l'exigence de prendre ce qu'il y avait de plus habitable²⁰ ». En effet : un appartement fraîchement rénové, aménagé de manière plutôt luxueuse, au cinquième et dernier étage, avec ascenseur !

Est-ce donc à ça que ressemble l'utopie... ? S'agit-il ici d'une forme imposée du droit à la ville ? Ce groupe n'a-t-il pas peut-être mal interprété quelque part ? À moins que notre perception ne soit pas suffisamment utopique... Il est vrai que, dans l'histoire des squattages, l'occupation de bâtiments neufs constitue une exception notoire qui doit donc être appréciée à travers toute la symbolique qu'elle peut incarner.

Je voudrais maintenant analyser d'un point de vue théorique mais dans une approche cognitive, dans quelle mesure l'exigence et la revendication du droit à la ville sont appliquées à travers le squattage. J'ai délibérément choisi ce groupe car il se qualifie lui-même de « situationniste ». Il a publié un journal entre 1977 et 1983, éponyme au collectif qu'il constitue : *Les Fossoyeurs du Vieux-Monde* (FVM)²¹. Ce groupe se considère comme une avant-garde, tout comme l'IS en son temps. La lecture approfondie de cette revue témoigne d'une analyse du monde selon des critères politiques et esthétiques effectivement proches de ce que la revue *Internationale situationniste* a pu elle-même publier. À la différence d'autres titres de la presse militante qui paraît à la même époque, l'épaisseur des volumes mais aussi le vocabulaire employé constituent des signes distinctifs des FVM.

Si je les ai sélectionnés pour mon étude de cas, les FVM sont loin d'avoir rassemblé un soutien unanime autour de leurs actions. Ils ont été avidement critiqués et isolés par d'autres groupes militants et autres acteurs révolutionnaires, de même que les FVM n'ont pas hésité à déclencher ou provoquer des conflits. C'est justement en ce point qu'ils ont éveillé mon intérêt : ils incarnent un positionnement idéologique, pour ne pas dire révolutionnaire et poursuivent des buts similaires à d'autres groupes, et pourtant ils sont isolés, même si leur discours, leur

²⁰ *Les Fossoyeurs du Vieux Monde*, 4 Mai 1983, Paris, Edit 71, 1983, p. 35.

²¹ Quatre numéros (chacun entre 60 et 130 pages) sont parus entre février 1977 et mai 1983.

critique et leurs actions se laissent ranger dans le cadre (restreint) de l'espace que propose mon approche.

Henri Lefebvre

Grande figure de la philosophie et de la sociologie françaises, intellectuel qui a contribué à forger certaines pensées soixante-huitardes, Henri Lefebvre est un marxiste déclaré et assumé, bien qu'il ait avoué à Edward Soja être marxiste pour qu'à l'avenir tout le monde puisse être anarchiste²². En 1967, il prépare un livre pour commémorer le centenaire du *Capital* de Marx²³. Son ouvrage, *Le droit à la ville*, ne paraît finalement qu'en mars 1968. Bien que Lefebvre ait depuis longtemps investi cette thématique, cet ouvrage est le premier qu'il consacre au phénomène de l'urbain²⁴. Il y définit l'urbain comme :

une forme mentale et sociale, celle de la simultanéité, du rassemblement, de la convergence, de la rencontre (ou plutôt des rencontres). C'est une *qualité* qui naît de quantités (espaces, objets, produits). [...] *L'urbain* se fonde sur la valeur d'usage. Le conflit ne peut s'éviter²⁵.

Toute l'œuvre de Lefebvre contient une dimension conflictuelle et dialectique. Le droit à la ville s'exprime comme un appel et une exigence²⁶. L'exigence, comme l'expression de la vie quotidienne dans la ville ; l'appel, parce que cette crise doit être surmontée à travers la créativité et la révolution, afin de construire une autre vie urbaine : c'est l'appel à un vécu chargé de sens, à une expérience utile, orientée vers les nouveautés imprévisibles de la ville. Peter Marcuse²⁷ souligne que ces deux aspects ont des contenus séparables, qu'il formule en ces termes :

une demande exigeante par ceux dépourvus des droits légaux matériels et d'existence de base, et une aspiration pour le futur par ceux mécontents par ce qu'ils voient autour d'eux, perçu comme limitant

²² Cité par Andy MERRIFIELD, *Metromarxism. A Marxist Tale of the City*, New York, Londres, Routledge, 2002, p. 72.

²³ Not Bored, « Henri Lefebvre's *Writings on Cities and The Right to the City* », accessible sur : <http://www.notbored.org/writings-on-cities.html>.

²⁴ Une collection d'articles parue en 1970 témoigne de cela : Henri LEFEBVRE, *Du rural à l'urbain*, *op. cit.*

²⁵ Henri LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, *op. cit.*, p. 89 (souligné dans l'original).

²⁶ *Ibid.*, p. 120.

²⁷ Avocat, professeur émérite à la Graduate School of Architecture Planning and Preservation, Columbia University, New-York, fils de Herbert Marcuse, le sociologue allemand exilé aux États-Unis au début des années 1930.

leurs propres potentiels pour leur croissance et leur créativité²⁸.

Il faut ici préciser que Lefebvre et Debord ont fait un bout de chemin ensemble, même s'il a été de courte durée²⁹, et même s'il s'est soldé par une polémique dramatique (quoique typique pour l'IS). Tous les deux se sont penchés sur une critique de la vie quotidienne, ou quotidienneté. Debord est même invité en 1961 par Lefebvre à donner une conférence, au cours de laquelle il introduit un concept essentiel de son œuvre postérieure : celui de la « colonisation de la vie quotidienne ». Pour le présent propos, c'est un autre passage de cette conférence qui m'intéresse : « L'usage de la vie quotidienne, au sens d'une consommation du temps vécu, est commandé par le règne de la rareté : rareté du temps libre ; et rareté des emplois possibles de ce temps libre³⁰ ». Le concept de temps libre ne renvoie pas ici à ce que l'on peut entendre dans le sens courant et qui correspond à un phénomène en plein essor (à l'époque des fameuses « Trente Glorieuses »). Cela désigne justement le temps disponible à tout le monde si la société était révolutionnée et si le monde (et avec lui la ville) était aménagé de manière plus ludique, c'est-à-dire, à proprement parler, simplement utopique.

Prendre le temps...

La rareté des sources qui documentent cet épisode des FVM ne permet pas d'explorer de quoi étaient meublées la vie quotidienne, la routine et l'expérience collective du squattage. Les FVM laissent croire qu'ils se sont arrogé ce temps ludique et ont érigé leur occupation, le squattage de la rue de l'Est, comme exemple à suivre : « un moment

²⁸ Peter MARCUSE, « From Critical Urban Theory to the Right to the City », *City : Analysis of Urban trends, culture, theory, policy, action*, vol. 13, Fascicule 2, 2009, p. 185-197, ici p. 190 (trad. : B. C.).

²⁹ Là-dessus, voir Kristin ROSS, « Lefebvre on the Situationnists : an Interview », *October 79*, 1997 ; Michel TREBITSCH, « Henri Lefebvre et la critique radicale », *Lettre d'information n° 23*, accessible sur : http://irice.univ-paris1.fr/IMG/pdf_Lettre_23_Trebtsch.pdf ; Philippe SIMAY, « Une autre ville pour une autre vie. Henri Lefebvre et les situationnistes », *Métropoles*, n° 4, 2008, accessible sur : <http://metropoles.revues.org/2902>.

³⁰ Guy DEBORD, « Perspectives de modifications conscientes dans la vie quotidienne ». Exposé fait par un magnétophone, devant le Groupe de Recherche sur la vie quotidienne dans le Centre d'études sociologiques du CNRS, 17 mai 1961, reproduit dans *Internationale Situationniste*, n° 6, *op. cit.*, p. 20-27, p. 22 [ou 1997, p. 218-225, ici p. 220].

de ce jeu rue de l'Est fut cette débauche dans les fortifications, ce raffinement dans la défensive, un potlatch qui dura jusqu'aux dernières heures avant l'expulsion³¹ ». À noter que *Potlatch* est également le nom du journal de l'Internationale lettriste, dans lequel l'architecte Constant Nieuwenhuys, connu sous le pseudonyme de Constant, écrit en 1959 :

L'urbanisme, tel que le conçoivent les urbanistes professionnels d'aujourd'hui, est réduit à l'étude pratique du logement et de la circulation, comme des problèmes isolés. Le manque total de solutions ludiques dans l'organisation de la vie sociale empêche l'urbanisme de s'élever au niveau de la création, et l'aspect morne et stérile de la plupart des quartiers nouveaux en témoigne atrocement³².

Dans le compte-rendu de leur expulsion, les FVM insistent sur le fait que tous les préparatifs à cet événement inéluctable ont été effectués dans la bonne humeur, avec plaisir et réjouissance de ce qui allait advenir. Ils plaisaient même à ce sujet, indiquant que, au cours d'une tentative d'expulsion précédente, les forces de police ont osé « parader sous [leurs] yeux, dans [leur] propre rue ! (et à l'heure de l'apéritif !)³³ ».

À quoi pourrait bien ressembler ce droit à la ville qui n'a été présentement qu'évoqué ? D'après Lefebvre, il ne peut être obtenu que par la lutte, sa conquête doit en être l'un des résultats. Il doit servir à la production d'espaces nouveaux, adaptés aux besoins sociaux. Il est lié aux concepts d'appropriation, du contrôle de sa propre vie et de la reconquête du sujet³⁴. D'après cette vague définition, les squattages peuvent être considérés comme des réalisations pratiques, voire des applications de ce droit. Surtout, un parallélisme peut être établi sur la continuité de ce concept (dans le sens de Lefebvre) avec ceux de révolution et d'utopie précédemment discutés. Il ne doit donc pas être compris comme droit au logement, néanmoins (entre autres) comme le droit à l'habiter, ainsi que Lefebvre l'invoque de manière implicite dans un article publié également en 1967 : « [Les gens] veulent un espace souple, appropriable, aussi bien à l'échelle de la vie privée qu'à celle de la vie publique, de l'agglomération et du paysage³⁵ ». C'est exactement

³¹ *Les Fossoyeurs du Vieux Monde*, n° 4, *op. cit.*, p. 42.

³² CONSTANT, « Le grand jeu à venir », *Potlatch*, n° 30, 15 juillet 1959, in Guy DEBORD, *Potlatch*, *op. cit.*, p. 289-290, ici p. 289.

³³ *Les Fossoyeurs du Vieux Monde*, n° 4, *op. cit.*, p. 37.

³⁴ Voir Henri LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, *op. cit.*, p. 121.

³⁵ Henri LEFEBVRE, « Introduction à l'étude de l'habitat pavillonnaire », in Henri LEFEBVRE, *Du rural à l'urbain*, *op. cit.*, p. 159-181, citation p. 180 (précédemment publié dans Nicole HAUMONT, Marie-Geneviève RAYMOND, Henri RAYMOND (dir.), *L'habitat pavillonnaire*, Paris, Centre de Recherche d'Urbanisme et Institut de

à *cela* que l'on appelle d'un cri, ou que l'on revendique.

... et prendre l'espace

Avec le droit à la ville, il s'agit plus précisément selon Lefebvre du « *droit à la vie urbaine*, transformée, renouvelée³⁶ », du droit « à la centralité rénovée, aux lieux de rencontres et d'échanges, aux rythmes de vie et emplois du temps permettant l'*usage* plein et entier de ces moments et lieux³⁷ ». En d'autres termes, ce droit équivaut à imposer l'exigence de vivre autrement et confère par là-même la liberté d'habiter autrement. Il n'est donc pas à comprendre comme une simple revendication. Ainsi que le pointe David Harvey (sociologue marxiste qui a ravivé le concept du droit à la ville), ce droit contient une production, une action et une créativité, car « le droit à la ville est bien plus que la liberté individuelle d'accéder aux ressources urbaines : c'est un droit à se changer soi-même en changeant la ville³⁸ ». À ce point de l'exposé il est inévitable de citer le titre d'un article de Constant, également membre de l'IS : « Une autre ville pour une autre vie », dans lequel il « réclam[e] l'aventure³⁹ ».

Quand bien même les FVM se sont autorisés cette liberté, se sont-ils pour autant efforcés de contribuer à produire une autre ville ? Pas véritablement, quoique leur squattage puisse être interprété comme le signe d'une application et d'une imposition de ce droit. La question de la critique urbaine, notamment de l'aménagement d'utopies à une autre échelle demeure donc encore ouverte. Les FVM semblent en tous les cas avoir considéré d'autres contenus de ce droit :

Les squatts avaient pour principal mérite de **favoriser** la circulation et la rencontre d'individus autrement isolés⁴⁰. [...] Nous sommes ainsi passés de la question du logement chère aux réformistes à **la question territoriale**⁴¹.

Et ils vont défendre ce territoire avec toute leur énergie et leur

Sociologie urbaine, 1966.

³⁶ Henri LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, *op. cit.*, p. 121 (souligné dans l'original).

³⁷ *Ibid.*, p. 146. (souligné dans l'original)

³⁸ David HARVEY, « The Right to the City », *New Left Review*, 53, September-October 2008, p. 1, accessible sur : <http://newleftreview.org/II/53/david-harvey-the-right-to-the-city> (citation traduite par l'auteur).

³⁹ CONSTANT, « Une autre ville pour une autre vie », *Internationale Situationniste*, n° 3 décembre 1959, p. 37-40, p. 37 [ou 1997, p. 105-108, ici p. 105].

⁴⁰ *Les Fossoyeurs du Vieux Monde*, n° 4, *op. cit.*, p. 35. (souligné dans l'original)

⁴¹ *Ibid.*, p. 40. (souligné dans l'original)

goût de l'aventure, ainsi qu'y invite, plus tard, Peter Lamborn Wilson, dans son pamphlet mondialement connu publié sous le pseudonyme d'Hakim Bey, *T.A.Z. Zone autonome temporaire*⁴². C'est-à-dire : avec la pleine conscience que leur utopie vécue est soumise à un espace-temps déterminé.

La fin s'annonçant proche, on ne se retint plus⁴³. [...] nous n'avons jamais eu l'intention d'habiter toute notre vie rue de l'Est. Les situationnistes ne fondent pas leur activité sur la durée, mais sur le bouleversement qualitatif. Rien autour de nous n'est immobile, comment nous-mêmes le serions ?!⁴⁴

Les FVM ont organisé tout le temps du squattage en fonction de l'exigence de faire « scandale tout de suite, en ne laissant aucune ambiguïté sur [leurs] intentions⁴⁵ ». Ont-ils poursuivi une stratégie collective pour ce faire ? Pour quoi, ou contre quoi se sont-ils battus à travers la forme protestataire du squattage ? « Le scandale est que l'espace **nous soit mesuré, qu'il ait un prix**. [...] Il faut rendre ce scandale **effectif**⁴⁶ ». Une critique radicale de la ville s'ébauche à ce niveau.

Pour les FVM, il s'agit moins de motiver l'émergence d'un mouvement (social) – j'ai déjà évoqué le fait qu'ils subissent de vives critiques de la part d'autres groupes de squatteur(euse)s, notamment issus de la « galaxie des autonomes⁴⁷ » – que d'imposer leurs convictions, leurs revendications. Lefebvre, qui souligne dans un article postérieur sur « Engels et l'utopie⁴⁸ » le caractère révolutionnaire de l'utopie pratique, indique que la lutte urbaine dépasse le seul domaine du logement : il s'agit pourtant bien d'abolir le capitalisme, de transformer les usages

⁴² Hakim BEY (1991) *T.A.Z. Zone autonome temporaire*, Paris, Éditions de l'Éclat, 2007.

⁴³ *Les Fossoyeurs du Vieux Monde*, n° 4, *op. cit.*, p. 37.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 40. Un parallèle peut être fait avec les thèses 178 et 179 de *La Société du spectacle* de Guy DEBORD, *op. cit.*, p. 172-173.

⁴⁵ *Les Fossoyeurs du Vieux Monde*, n° 4, *op. cit.*, p. 40.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 41. Souligné dans l'original.

⁴⁷ L'expression est de Laurent GREILSAMER, « La galaxie des «autonomes». I. La fin de tout », *Le Monde*, 25 janvier 1978, p. 1 et 13. Il s'agit, dans cet article et par cette expression, d'une référence à certaines pratiques et certains réseaux du militantisme politique développé au cours des années 1970 en marge des discours et appartenances partisans du large spectre de l'extrême-gauche ou du gauchisme. Quand certains auteurs parlent d'un « mouvement » ou d'une « mouvance » autonome, voire d'une corrélation indiscutable avec les idéologies anarchiste et libertaire, cette expression tend à rendre compte de l'existence indéniable d'un spectre plus large.

⁴⁸ Henri LEFEBVRE, « Engels et l'utopie », *Espaces et Sociétés*, n° 4, décembre 1971, p. 3-9, reproduit dans Henri LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, *op. cit.*, p. 209-222.

de la ville, de se réapproprier la qualité de la vie et la centralité offerte par la ville. Chez Lefebvre, la ville vaut en fait comme métaphore de la société. Dans un récent article de Harvey, c'est précisément ce point qui est souligné⁴⁹ : l'idée du droit à la ville ne doit pas être pensée uniquement sous le prisme des réflexions développées par Lefebvre. Dès le début des années 1980, la ville et la société n'ont plus grand-chose à voir avec ce qu'elles étaient au moment de la rédaction de son livre. Herbert Marcuse déclare même, en 1967 également, que l'utopie est finie⁵⁰. Ce qui apparaît plus important, notamment pour une application théorique de ce paradigme dans l'analyse des faits sociaux⁵¹, et est également confirmé par Harvey, ce n'est donc pas une application stricte de la théorie : il doit effectivement s'agir d'observer ce qui se déroule dans la rue, notamment à travers les mouvements sociaux et urbains⁵², et... dans les squats. La lutte pour la ville, pour ce droit, est précisément ce qui articule les différentes luttes. Dans quelle mesure les FVM ont-ils contribué à appliquer ce droit à la ville ? En premier lieu, parce qu'ils justifient leur action d'occupation avec un argument radical :

Il n'est pas question pour nous de travailler à payer pour un espace, forcément réduit du moment qu'on le paie. Et nous n'entendons pas, en occupant, revendiquer une sorte de minimum vital. Pour une fois, on n'occupe pas des maisons abandonnées (c'est souvent s'avouer vaincu que de squatter ce dont personne ne veut plus). [...] Cette possibilité seule nous libère de – la question du logement – . Nous

⁴⁹ David HARVEY, « Preface : Henri Lefebvre's Vision », in David HARVEY, *Rebel Cities. From the Right to the City to the Urban Revolution*, Londres, New York, Verso, 2012, p. ix-xviii.

⁵⁰ Herbert MARCUSE (1967) *La fin de l'utopie*, Neuchâtel, Paris, Delachaux et Niestlé, Éditions du Seuil, 1968.

⁵¹ Le sociologue de la ville Jean-Pierre Garnier attire dans ses recherches l'attention sur les dangers d'une application faible, molle de ce concept largement utilisé dans le monde académique. Voir Jean-Pierre GARNIER, « Voies et moyens pour le retour d'une pensée critique "radicale" de l'urbain », *Article II*, accessible sur : <http://www.article11.info/?Voies-et-moyens-pour-le-retour-d>. Les recherches du sociologue de l'urbain allemand Andrej Holm vont dans cette même direction. Voir par exemple A. HOLM, « Das Recht auf die Stadt », *Blätter für deutsche und internationale Politik*, 8/2011, p. 89-97, accessible sur : http://www.blaetter.de/archiv/jahrgaenge/2011/august/das-recht-auf-die-stadt#_ftnref15.

⁵² Ici s'articule l'une des idées majeures présentes dans les études conduites par Manuel CASTELLS, qui publie en 1983, à une période où les mouvements squatteurs ont manifesté leur force dynamique dans de nombreuses villes occidentales, l'ouvrage qui le consacre au rang de sociologue incontournable dans l'étude des mouvements sociaux (urbains) : *The City and the Grassroots. A Cross-Cultural Theory of Urban Social Movements*, Londres, Edward Arnold, 1983.

voulons de l'espace sans économie⁵³.

En ce sens, ils confirment selon moi la description de la TAZ que donne Bey : « une intensification, un surplus, un excès, un potlatch, la vie passée à vivre plutôt qu'à simplement *survivre*⁵⁴ ». On peut donc affirmer que les FVM se rapprochent de Lefebvre et de l'IS dans la mesure où ils abolissent la valeur d'échange et s'approprient la valeur d'usage, en tant que droit d'usage.

Utopies

Lefebvre opère dans son œuvre une différenciation centrale entre l'*habiter* et l'*habitat*. Avec le droit à la ville, il n'est donc pas question en premier lieu de l'accès au logement, à l'*habitat*. Le logement comme lieu de vie est perçu comme le produit de l'urbanisme en tant qu'idéologie et élément du capitalisme, ainsi que Debord le formule dans sa thèse n°169 : « L'urbanisme est cette prise de possession de l'environnement naturel et humain par le capitalisme qui, se développant logiquement en domination absolue, peut et doit maintenant refaire la totalité de l'espace comme *son propre décor*⁵⁵ ». Selon Lefebvre :

habiter, c'est une activité, une situation [...] ; habiter, pour l'individu, pour le groupe, c'est s'approprier quelque chose. Non pas en avoir la propriété, mais en faire son œuvre, en faire sa chose, y mettre son empreinte, le modeler, le façonner. [...] Habiter, c'est s'approprier un espace⁵⁶.

Appropriation

S'approprier, c'est donc autant s'accaparer une chose que l'adapter à soi. Cette critique du sens juridique accolé à la propriété apparaît également chez Lefebvre : « il ne s'agit pas du tout de propriété ; [...] il s'agit du processus par lequel un individu ou un groupe s'approprie, transforme en son bien quelque chose d'extérieur⁵⁷ ».

⁵³ Des situationnistes : « Pour supprimer la question du logement », *Les Fossoyeurs du Vieux Monde*, n° 4, *op. cit.*, p. 100.

⁵⁴ Hakim BEY, *T.A.Z. Zone autonome temporaire*, *op. cit.*, p. 33.

⁵⁵ Guy DEBORD, *La société du spectacle*, thèse 169, p. 165.

⁵⁶ Henri LEFEBVRE, « L'urbanisme d'aujourd'hui : mythes et réalités », in Henri LEFEBVRE, *Du rural à l'urbain*, *op. cit.*, p. 217-224, citation p. 222 (d'abord publié sous le titre « Débat avec J. Ballardur et M. Écochard », *Les Cahiers du Centre d'Études Socialistes*, n° 72-73, septembre 1967).

⁵⁷ Henri LEFEBVRE, « Besoins profonds, besoins nouveaux de la civilisation urbaine », in Henri LEFEBVRE, *Du rural à l'urbain*, *op. cit.*, p. 197-206, citation p. 198 (extrait

Lorsqu'il parle d'« *appropriation* », il ne désigne donc pas le fait de faire d'une chose sa propriété dans le sens de possession, mais de la rendre utilisable, utile à soi :

Ce désir d'appropriation ne signifie pas que les êtres humains, individus et groupes, aspirent à se soustraire aux exigences de la pratique sociale et à se fixer dans l'isolement de ce qui leur est « propre ». Une telle aspiration, lorsqu'elle se fait jour, vient d'une idéologie⁵⁸.

Lefebvre ne réproouve pas catégoriquement les idéologies (bien qu'il se positionne de manière critique à l'égard du fondamentalisme, du radicalisme idéologique). Il veut simplement indiquer que les deux exigences (pour résumer : appropriation en tant qu'abolition de la propriété privée et adaptation en tant que réforme collective) se différencient dans leur application indirecte, quand bien même elles tendent au même résultat. Cette nuance subtile reflète également la tension et la critique de la propriété telle qu'elle naît autour du débat autour des squats, tout autant alimentée par les acteurs eux-mêmes. C'est ce que nous devons nous-mêmes comprendre et ce à quoi nous devons réfléchir maintenant. Ces dernières années, cette thématique a pris une ampleur considérable dans les champs disciplinaires de la géographie radicale, ou géographie critique⁵⁹, et dans la théorie urbaine, intérêt relayé dans le champ médiatique et politique. Les géographes Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre, par exemple, appellent à entreprendre de nouvelles recherches sous l'angle de la problématique de l'appropriation⁶⁰. Lefebvre écrit à propos de ce concept :

D'un espace naturel modifié pour servir les besoins et les possibilités d'un groupe, on peut dire que ce groupe se l'*approprie*. [...] Un espace existant, ayant eu sa finalité (sa raison d'être, conditionnant formes, fonctions, structures) peut se trouver vacant et ensuite détourné. Donc réapproprié à un usage autre que le premier. [...] Le détournement et la réappropriation d'espaces ont un grand sens et peuvent servir

d'une conférence tenue à Lurs en Provence, dans le cadre des « Journées d'étude sur les parcs régionaux », 1966).

⁵⁸ Henri LEFEBVRE, « Introduction à l'étude de l'habitat pavillonnaire », *op. cit.*, citation p. 181.

⁵⁹ Là-dessus, voir Cécile GINTRAC, « Géographie critique, géographie radicale : Comment nommer la géographie engagée ? », *Carnets de géographes*, 4 septembre 2012, accessible sur : http://www.carnetsdegeographes.org/carnets_recherches/rech_04_04_Gintrac.php.

⁶⁰ Fabrice RIPOLL, Vincent VESCHAMBRES, « Introduction : L'appropriation de l'espace comme problématique », *Norois*, n° 195, 2005, accessible sur : <http://norois.revues.org/index477.html>

d'enseignement dans la production d'espaces nouveaux⁶¹.

Dans la continuité de cette théorie urbaine et de la critique situationniste, Harvey relie ces aspects : « Le droit à la ville n'est pas seulement un droit à accéder à ce qui existe déjà, mais un droit à le changer selon ce que l'on souhaite ardemment [...], et à se re-faire soi-même selon une image différente⁶² ». On peut partir du principe que cela tombe sous le projet réalisé à travers les squattages. Qu'ils poursuivent un objectif utopique ou non... Lefebvre écrit justement à ce propos dans le journal *Utopie*, en 1969 : « l'espace n'est qu'un *medium*, c'est-à-dire un milieu et un moyen, un instrument et un intermédiaire. Plus ou moins approprié, c'est-à-dire favorable ou pathogène⁶³ ». Ainsi en est-il dans les squattages, modes d'action auxquels les acteurs recourent comme un but, une fin, ou comme un moyen. En ce qui concerne les FVM, il semble qu'il s'agisse des deux. Derrière leurs barricades, ils peuvent vivre leur vie en toute tranquillité, profiter de leur temps et leur espace, se retrouver avec d'autres personnes sur la même longueur d'onde et préparer des plans conspiratifs. Certes, leur échec était prévisible, mais ils rejettent toute critique d'une quelconque attitude naïve de leur part⁶⁴.

Hétérotopies

C'est en ce sens que l'on peut soulever la question, en tant qu'alternative théorique et en ce rapport direct, si les squattages ne peuvent peut-être pas être ordonnés comme hétérotopies, précisément en fonction de leur destinée, leur occupation, leur représentation, leur communication et leur marginalisation (non nécessairement intentionnelle). La parenté du concept d'hétérotopie est attribuée à Michel Foucault. Il l'emploie en 1966 dans son ouvrage *Les mots et les choses*⁶⁵ et en fait le thème d'une conférence qu'il tient en 1967 devant un public d'architectes en devenir, sous le titre : « Des espaces autres », exposé dans lequel il plaide pour le développement de l'hétérotopologie.

⁶¹ Henri LEFEBVRE (1974), *La production de l'espace*, Paris, Éditions Anthropos, 1986, p. 192-194.

⁶² David HARVEY, « The Right to the City », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 27, Fascicule 4, 2003, p. 939-941, ici p. 939 et 941. (traduit par l'auteur)

⁶³ Henri LEFEBVRE, « À propos de la recherche interdisciplinaire en sociologie urbaine et en urbanisme », in Henri LEFEBVRE, *Du rural à l'urbain, op. cit.*, p. 243-265, citation p. 259 (publié d'abord dans *Utopie*, 1969).

⁶⁴ Voir *Les Fossoyeurs du Vieux Monde*, n° 4, *op. cit.*, p. 41.

⁶⁵ Michel FOUCAULT, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Éditions Gallimard, 1966, p. 9-10.

À noter qu'il n'a autorisé la publication de cette conférence qu'en 1984⁶⁶. Foucault définit les hétérotopies comme

des lieux réels, des lieux effectifs, [...] qui sont des sortes de contre-emplacements, sortes d'utopies effectivement réalisées dans lesquelles les emplacements réels, tous les autres emplacements réels que l'on peut trouver à l'intérieur de la culture sont à la fois représentés, contestés et inversés, des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux, bien que pourtant ils soient effectivement localisables. Ces lieux, parce qu'ils sont absolument autres que tous les emplacements qu'ils reflètent et dont ils parlent, [Foucault] les appell[e], par apposition aux utopies, les hétérotopies⁶⁷.

Foucault s'est ici inspiré de la recherche en médecine. Il donne comme exemples d'hétérotopies – le miroir, le cimetière, le tapis persan, mais encore la prison ou le centre de cure. D'après sa définition, cette catégorie peut servir à observer divers lieux de protestation contre la société, ou lieux contestés, ou contre-sociétés.

Lefebvre utilise ce concept dans un sens légèrement différent. Son analyse repose sur une triade : l'isotopie correspond à l'ordre établi. L'utopie est, en revanche, bien réelle, à la fois partout et nulle part. Lefebvre définit les utopies comme les « espaces rejetés les uns en dehors des autres ». Il les ordonne comme des lieux apparentés au monde symbolique, de l'ordre de la représentation et de l'imaginaire⁶⁸. Les utopies appartiennent néanmoins à la vie réelle et correspondent à la finalité, c'est-à-dire au but de la révolution urbaine⁶⁹. Enfin, il définit l'hétérotopie comme :

le lieu autre ou l'autre lieu. Qu'est-ce qui le rend autre ? Une différence qui le marque en le situant (en se situant) par rapport au lieu initialement considéré. C'est l'*hétéro-topie*. La différence peut

⁶⁶ Michel FOUCAULT, « Des espaces autres » (Conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967), publié d'abord dans *Architecture, Mouvement, Continuité*, 5 octobre 1984, p. 46-49, reproduit dans Michel FOUCAULT, *Dits et écrits, 1954-1988*, t. IV : 1980-1988, Paris, Éditions Gallimard, 1994, p. 752-762.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 755-756. Dans la logique de mon argumentation, ce concept explique aussi la définition figée que subissent les squattages en fonction du champ juridique, ainsi que Foucault l'évoque dans un texte antérieur : « Les *hétérotopies* inquiètent, sans doute parce qu'elles minent secrètement le langage, parce qu'elles empêchent de nommer ceci et cela, parce qu'elles brisent les noms communs ou les enchevêtrent, parce qu'elles ruinent d'avance la "syntaxe", et pas seulement celle qui construit les phrases, – celle moins manifeste qui fait "tenir ensemble" (à côté et en face les uns des autres) les mots et les choses », in Michel FOUCAULT, *Les mots et les choses*, op. cit., p. 9.

⁶⁸ Henri LEFEBVRE, *La production de l'espace*, op. cit., p. 422-423.

⁶⁹ Henri LEFEBVRE, *La Révolution urbaine*, op. cit., p. 55.

aller jusqu'au contraste fortement marqué, et même jusqu'au conflit pour autant que l'on considère les occupants des lieux⁷⁰.

De cette manière, ce concept semble approprié pour approcher les réalités des utopies et des révolutions à l'intérieur même des squats. Avec Lefebvre, certains éléments cognitifs des acteurs sont mis en lumière, telles que leurs stratégies et les compétences d'appropriation. Debord l'a formulé en ces termes :

La révolution prolétarienne est cette *critique de la géographie humaine* à travers laquelle les individus et les communautés ont à construire les sites et les événements correspondants à l'appropriation, non plus seulement de leur travail, mais de leur histoire totale. Dans cet espace mouvant du jeu, l'autonomie du lieu peut se retrouver, sans réintroduire un attachement exclusif au sol⁷¹.

Modèles d'appropriation

Sans s'attarder plus en détails sur ces définitions, il apparaît possible d'extraire deux applications et interprétations concernant les squattages. En premier lieu, il s'agit de la dichotomie intégration/exclusion. L'urbanisme et les politiques du logement sont soumis à des mécanismes de pouvoir. Certaines hétérotopies, en intégrant le cadre de cette dynamique du pouvoir, de la pratique des luttes et des conflits, peuvent être tolérées. Elles assouplissent de la sorte l'isotopie. Celle-ci s'élargit. Elle inclut alors d'autres formes d'habitat, d'autres manières d'habiter. Certains squattages peuvent être assurément ordonnés dans ce schéma, lorsque l'occupation est, par exemple, tolérée dans un contexte de « crise du logement ». À partir d'un tel processus se développe un modèle de « bons » et de « mauvais » squatteur(euse)s, qui a été adopté dans toute l'histoire de la régulation policière, et en différents pays.

Edward Soja, l'un des représentants de la géographie radicale, a développé à partir de ces observations le concept de « justice spatiale⁷² » comme synonyme du droit à la ville lefebvrien. Rejoignant ici J.-P. Garnier, qui signale la différence épistémologique entre les injustices et les inégalités sociales⁷³, il faut ici répéter le danger qu'un tel paradigme ne se transforme en une boîte à outils dans laquelle les

⁷⁰ *Ibid.*, p. 54-55.

⁷¹ Guy DEBORD, thèse 178, *La société du spectacle*, *op. cit.*, p. 172.

⁷² Voir notamment Edward SOJA, « Spatializing the Urban, Part I », *City : Analysis for urban trends, culture, theory, policy, action*, vol. 14, fascicule 6, 2010, p. 629-635.

⁷³ Voir Jean-Pierre GARNIER, « Voies et moyens pour le retour d'une pensée critique "radicale" de l'urbain », *op. cit.*

chercheur(euse)s puisent à leur guise.

Par ailleurs – et cela constitue donc la deuxième observation conclusive – il existe un nombre non négligeable de squattages dits « politiques », c'est-à-dire révolutionnaires et utopiques quoique situés, qui expérimentent un contre-modèle de la société, en tous les cas un autre modèle, un modèle alternatif, ce que Harvey nomme les « espaces de l'espoir⁷⁴ ». Peter Marcuse souligne en effet qu'au droit à la ville correspond un droit à quelque chose de radicalement différent⁷⁵, donc utopique. Quand bien même son père a annoncé la fin de l'utopie en 1967, on peut voir dans une telle exigence d'espoir l'héritage de 1968, même si les squattages, du moins en France et en Grande-Bretagne, ont une histoire plus ancienne. Mais c'est précisément une autre histoire.

Ainsi que le démontre l'histoire des squattages après 1968 et l'exemple évoqué aujourd'hui en filigrane, il ne semble pas que se soit imposée comme action collective l'exigence d'une application pratique de ce droit utopique révolutionnaire à une « ville juste⁷⁶ », ou à une ville comme « zone autonome durable⁷⁷ ». Sans plus ouvrir le débat sur la définition du concept d'autonomie, je peux néanmoins ajouter que Harvey lui-même a reconnu ne pas pouvoir répondre à la question à quoi ressemblerait la réalisation de ce droit⁷⁸. Le luxe dont ont joui les FVM rue de l'Est ne constitue en ce sens qu'une réalisation absolue et ostensiblement absurde. Le squattage, même posé de manière exemplaire au titre de manifeste politique, ne tend nullement à signifier un chemin utopique pour une société urbaine juste et idéale. Leur expérience peut vouloir démontrer que la satisfaction des besoins de base est réalisable et à portée de main. L'essence de la critique sociale doit alors porter sur la qualité de la vie, qualité pour laquelle il faut par exemple lutter à travers une appropriation spatiale qui supprime tout rapport économique par définition inégalitaire.

Conclusion

En conclusion de cette expérience heuristique, débutée par le concept du droit à la ville d'Henri Lefebvre, qui a conduit de l'Internationale

⁷⁴ Voir David HARVEY, *Spaces of Hope*, Edinbourg, University Press, 2000.

⁷⁵ Peter MARCUSE, « From Critical Urban Theory... », *op. cit.*, p. 193-194.

⁷⁶ Là-dessus, voir les travaux de Susan Fainstein, Margit Mayer, Justus Uitermark.

⁷⁷ Cette expression désigne l'extension que Hakim Bey propose de sa théorie sur les *Zones autonomes temporaires*, accessible sur : <http://hermetic.com/bey/paz.html>.

⁷⁸ Voir Jean-Pierre GARNIER, « Voies et moyens pour le retour d'une pensée critique "radicale" de l'urbain », *op. cit.*

Situationniste à David Harvey en passant par Michel Foucault, les Marcuse père et fils et qui ont rappelé à la mémoire collective un minuscule événement de l'histoire des squats, le résultat apparaît être le suivant : 1967 constitue un tournant théorique des sciences sociales, dans le domaine de l'urbanisme, de la ville et de l'espace, des recherches élaborées sur un discours engagé, critique et radical. La plupart des concepts qui ont été introduits dans ce moment critique et discutés au cours de cette réflexion, trouvent des points d'attache, d'application et d'accroche dans bien des squattages qui se déroulent dans les années 1970, 1980, 1990, 2000, jusqu'à aujourd'hui. Ils n'ont pas été parachevés avec les FVM. Ce groupe n'en constitue pas moins une illustration des ponts qui peuvent être bâtis entre l'historiographie et la théorie. Il démontre que les concepts de 1967 constituent un cadre prometteur pour observer les squattages de manière analytique.

« À qui appartiennent les villes ?⁷⁹ » : « La ville est à nous⁸⁰ »... « Occupy !⁸¹ » – Les diverses alliances et les nombreux mouvements qui ont fleuri au cours de ces dernières années en s'appuyant sur le concept du droit à la ville démontrent que la critique urbaine délaisse le strict cadre académique et universitaire. Le cri et la revendication pour une autre vie, pour une autre société, demeurent encore présents après cinquante ans. Les squattages, qu'ils fétichisent ou non l'espace (par exemple à travers la défense du lieu), se posent comme tentatives de réaliser, comme moyen à dessein, comme objectif vers l'utopie. Une chose est certaine : le vieux monde n'a pas été fossoyé...

⁷⁹ Tel est le titre du film documentaire réalisé en 2011 par Claudia Déjà, décrivant la situation à Berlin, Londres et Paris.

⁸⁰ Sous-titre du film de Christophe COELHO, *Squat. La ville est à nous*, 2011. Il s'agit d'un film documentaire sur la situation à Barcelone.

⁸¹ Mot d'ordre du mouvement *Occupy*, qui s'est répandu dans plusieurs agglomérations à travers le monde au printemps 2011.

Encyclo

Revue de l'École doctorale ED 382

DOSSIER THÉMATIQUE : « HABITER, LIEUX DE VIE ET FAÇONS DE VIVRE »

Ninon DUBOURG, Delphine PIÉTU et Marija PODZOROVA

Habiter, lieux de vie et façons de vivre

DE L'INDIGENCE À L'EXCLUSION

Natalie CAMACHO MARIÑO

Rue, drogue et violence : la survie des jeunes habitants de la rue à Bogotà

Zacharia BANDAOGO

« Ouaga 2000 » : sa naissance, ses habitants et ses détracteurs (1996 à nos jours)

L'INDIVIDU ET LE LIEU DE VIE

Patricia CABIANCA GAZIRE

Habiter la ville, habiter le moi

Sami FREDJ

L'habitat comme reflet de la santé psychique

REVENDIQUER LES MODES DE VIE

Baptiste COLIN

Droit à la ville ? Une réalisation des squatteurs de la rue de l'Est (Paris, 1982)

Marija PODZOROVA

Habiter dans la peinture soviétique dans l'entre-deux-guerres

VARIA

Mariano di PASQUALE

Circulation du savoir médical et politique à Buenos Aires (1820-1852)

RÉSUMÉS DE THÈSE

Carolina MARTINEZ

Mondes parfaits et étrangers dans les confins de l'Orbis Terrarum. Utopie, expansion transocéanique et altérité (xvi^e-xviii^e siècles)

Sylvain MUSINDE SANGWA

Parenté et patrimoine foncier chez les Bena Mambwe de la République démocratique du Congo. La réappropriation de la dépouille de l'épouse par son lignage

Géraldine BARRON-FORTIER

Entre tradition et innovation : itinéraire d'un marin, Edmond Pâris (1806-1960)

Matias Emiliano CASAS

Les métamorphoses du gaucho. De la poésie épique à la tradition nationale (1930-1960)

COMPTE RENDU DE LECTURE

Christiane DEMEULENAERE-DOUYÈRE et Liliane HILAIRE-PÉREZ (dir.)

Les expositions universelles. Les identités au défi de la modernité, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014 (Géraldine BARRON-FORTIER)

